

Fondation Brain Canada-Parkinson Canada

Subventions de plateformes technologiques

Réseau et répertoire canadiens de Parkinson (RRCP)

Appel de demandes (AD)

À propos de Parkinson Canada

Parkinson Canada offre des services de soutien et d'éducation aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson, à leurs familles et aux professionnels de la santé qui les traitent. Créé en 1965, l'organisme défend les intérêts de la communauté Parkinson au Canada. Le programme de recherche de Parkinson Canada finance des projets novateurs qui visent à trouver de meilleurs traitements et un remède.

Parkinson Canada est un organisme national de bienfaisance qui remplit sa mission grâce à la générosité des donateurs. Il est également un organisme accrédité en vertu du programme de normes d'Imagine Canada. Afin de bien remplir sa mission, Parkinson Canada fait partie d'un grand nombre de coalitions et de partenariats.

- Parkinson Canada est l'un des membres fondateurs d'Organismes caritatifs neurologiques du Canada (OCNC), dont l'objectif principal est de trouver une stratégie nationale sur le cerveau. Une étude épidémiologique nationale sur les maladies neurologiques, [Établir les connexions](#), a été publiée en 2014 en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada.
- Parkinson Canada collabore avec diverses organisations internationales, provinciales et locales chaque fois que cela permet de faire avancer la cause de la communauté Parkinson.
- Parkinson Canada est membre de la Best Medicines Coalition, de Proches aidants au Canada, de la Coalition canadienne pour l'équité génétique, de la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé et de la World Parkinson Coalition.

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme national sans but lucratif qui encourage et soutient l'excellence, l'innovation et le changement dans le domaine de la recherche sur le cerveau au Canada. Depuis plus d'une décennie, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, de manière à investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation Brain Canada recueille jusqu'à 120 millions de dollars auprès du secteur privé et d'organismes non fédéraux. En contrepartie, le Gouvernement du Canada fournira une contribution équivalente à celle recueillie, dollar pour dollar. La fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada.

Table des matières

Justification.....	3
Renseignements sur les subventions.....	3
Utilisation des fonds	4
Coûts admissibles.....	5
Admissibilité	6
Critères d'évaluation.....	6
Processus d'examen.....	7
Comment présenter une demande.....	8
Sections de la lettre d'intention	8
Sections de la demande détaillée.....	10
Confidentialité et propriété intellectuelle	10
Diligence raisonnable	11
Rapports, communications et évaluation	11
Pour obtenir d'autres renseignements	12

Justification

La maladie de Parkinson (MP) est la 2^e maladie neurodégénérative la plus répandue et fait plus de 100 000 victimes au Canada. On la reconnaît aux tremblements, à la rigidité, à la lenteur des mouvements ainsi qu'au déséquilibre de la posture ou en marchant causés par la perte des neurones dopaminergiques dans le locus niger. Or, on remarque maintenant une certaine hétérogénéité des manifestations cliniques et de la progression des symptômes qui semble attribuable à de multiples pathologies, de sorte qu'on reconnaît volontiers la complexité de sa physiopathologie et l'effet pernicieux des symptômes non moteurs comme les troubles cognitifs et neuropsychiatriques sur la qualité de vie des patients. Les traitements dopaminergiques et par stimulation cérébrale profonde ont certes amélioré la qualité de vie et la longévité des patients atteints d'un parkinson, sans pour autant éradiquer cette maladie particulièrement débilitante à ses derniers stades. Tout au plus, ces traitements remédient uniquement aux symptômes moteurs, laissant le champ libre aux symptômes non moteurs autrement plus incapacitants.

La science doit faire des percées si on veut mieux traiter les patients atteints de la maladie de Parkinson, mais pour y parvenir, il faudra mettre en commun les ressources de différents établissements afin de palier la complexité et l'hétérogénéité de la MP, le tout de façon à mener des recherches plus efficacement et à meilleur coût. À titre d'exemple, voici quelques avantages d'une telle stratégie : (i) les cas héréditaires de la MP sont plutôt rares, mais ils peuvent nous éclairer sur l'évolution de la maladie à l'étape précoce ou même préclinique et inspirer des traitements pour les formes plus courantes de parkinson; (ii) certains outils exploratoires comme la tomographie par émission de positons (TEP) sont extrêmement coûteux, d'où l'avantage de mettre en commun les données de plusieurs établissements; (iii) l'hétérogénéité des patients et l'importance de caractériser les différences pathologiques font en sorte qu'il est pratiquement impossible de réunir sous un même toit une sous-population précise de patients en vue d'une étude clinique (pharmaceutique ou publique) de grande envergure.

Même si de nombreux établissements canadiens sont reconnus mondialement pour leurs travaux de recherche sur la maladie de Parkinson et autres troubles connexes, ils ne disposent d'aucun moyen pour recouper leurs données et les rendre accessibles à davantage de chercheurs. C'est pourtant chose faite aux États-Unis et en Europe. Pour faire rayonner la recherche canadienne sur le parkinson et profiter des avantages que procure la mise en commun des ressources nationales, il faut absolument créer une plateforme commune en s'inspirant des modèles déjà établis au pays pour d'autres troubles neurologiques et psychiatriques, notamment l'AVC, les troubles de l'humeur et la maladie d'Alzheimer. L'établissement du Réseau et répertoire canadiens de Parkinson (RRCP) est un projet névralgique de Parkinson Canada.

Renseignements sur la subvention

Cette subvention d'une durée de trois ans vise à financer le développement et l'entretien d'un vaste Réseau et répertoire canadiens de Parkinson à partir du Réseau Parkinson Québec déjà bien établi du FRQS. Celui-ci sera consacré à la maladie de Parkinson et autres troubles connexes. La subvention couvre également les frais d'exploitation connexes et totalisera 2 000 000 \$.

La plateforme devra procurer une valeur ajoutée à la recherche Canadienne sur la maladie de Parkinson. La Fondation Brain Canada et Parkinson Canada n'exigeront pas l'adoption d'une approche particulière, cependant les candidats devront répondre à trois questions :

- Par quel moyen le Canada peut-il devenir un chef de file en recherche sur la maladie de Parkinson?
- Quelles leçons et pratiques pouvons-nous tirer des modèles à l'étranger?
- Comment peut-on améliorer l'efficacité des collaborations pancanadiennes touchant la maladie de Parkinson ?

La demande doit notamment aborder les sujets suivants :

- Établissement d'un répertoire de patients, d'une base de données et d'une biobanque exhaustives qui serviront à consigner et à disséminer rapidement l'information clinique, biologique, d'imagerie et génétique provenant du milieu scientifique, le tout afin d'accélérer la recherche sur la maladie de Parkinson.
- Établissement de normes pour le répertoire et la base de données qui seront compatibles avec celles des autres plateformes internationales.
- Établissement d'un plan de partage de données au sein des grands centres de troubles moteurs canadiens.
- Établissement d'un plan de cueillette des données permettant d'étudier l'incidence des marqueurs biologiques et des facteurs environnementaux.

Ce faisant, la plateforme produira les résultats suivants :

- Exécution d'études tenant compte de l'hétérogénéité de la maladie de Parkinson et permettant d'identifier des sous-groupes de patients.
- Identification de biomarqueurs prédictifs de l'évolution des symptômes moteurs et non moteurs.
- Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination d'études cliniques entre plusieurs établissements.
- Accès à une vaste base de données et d'échantillons biologiques pour les chercheurs qui étudient dans ce domaine.
- Multiplication des collaborations internationales.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et les bénéfiques qui en découlent doivent être directement attribuables à la subvention. L'établissement doit s'acquitter des frais généraux associés à la gestion du projet de recherche financé par la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada.

Les subventions de plateformes technologiques ne sont pas renouvelables.

Cette subvention ne vise pas à remplacer les sources actuelles de financement ni à soutenir les niveaux actuels de service et de capacité des plateformes existantes.

Coûts admissibles et inadmissibles

Coûts admissibles	Coûts inadmissibles
<p>Contrats de service, réparations du matériel et autres améliorations visant à prolonger la durée utile de la plateforme et s'assurer qu'elle demeure à la fine pointe de la technologie et à accroître son rendement, sa capacité et le nombre d'utilisateurs pris en charge. <i>L'achat d'équipement et de matériel informatique ne peut dépasser un quart de la valeur totale de la subvention.</i></p>	<p>Rénovation ou construction de locaux, achat de mobilier usuel de bureau et de laboratoire (armoires, tabourets, bureaux d'ordinateur, etc.).</p>
<p>Fournitures et services spécialisés nécessaires au fonctionnement de la plateforme, pour accroître son rendement, et le nombre d'utilisateurs pris en charge.</p>	<p>Services de base de laboratoire (éclairage, chauffage, ventilation et climatisation, approvisionnement municipal en eau, gaz naturel, sécurité, nettoyage, etc.) et services de soutien à la recherche généralement fournis par un établissement universitaire (p. ex. bibliothèques et autres dépôts de travaux publiés, soins de base des animaux, fonctions de transfert de la technologie).</p>
<p>Salaires et avantages sociaux du personnel professionnel et technique responsable du développement, du fonctionnement et de l'entretien de la plateforme.</p>	<p>Salaires et honoraires professionnels du chercheur principal et membres de l'équipe participant à la demande de subvention. Salaires de personnes associées à l'équipe, ou des étudiants à toute étape de leur formation ou des stagiaires postdoctoraux.</p>
<p>Mise au point, diffusion et accès concernant ce qui suit : bases et dépôts de données, répertoires de patients. Mise au point de plateformes informatiques et de portails pour accéder aux données et les stocker; élaboration de protocoles techniques, de normes de données et de procédures de fonctionnement normalisées.</p>	<p>Coûts que comporte le respect des exigences en matière de réglementation, de déontologie, de santé et sécurité au travail, de vérification ou de permis, etc., frais d'assurance. Coûts associés à la protection de la propriété intellectuelle.</p>
<p>Programmes de formation pour les nouveaux utilisateurs et le personnel technique; publicité pour faire connaître la disponibilité et la capacité de la plateforme aux utilisateurs; communications entre utilisateurs visant à améliorer l'utilisation et le fonctionnement de la plateforme; réunions des comités de gestion visant à améliorer le fonctionnement de la plateforme.</p>	<p>Coûts de fonctionnement des plateformes qui ne sont pas prévus pour la recherche en neurosciences, et engagés par des utilisateurs qui sont inadmissibles à recevoir un financement des organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSNG et CRSH).</p>
<p>Coûts de fonctionnement d'un projet de recherche visant à démontrer l'utilité et la valeur d'une plateforme nouvellement créée et à garantir un financement durable d'autres sources, <i>qui ne doit pas dépasser la moitié de la valeur totale de la subvention.</i></p>	<p>Si la plateforme intègre la recherche à d'autres activités, comme la prestation de services ou l'éducation et la défense des intérêts, les coûts qui ne sont pas directement attribuables à la recherche et aux activités connexes de transfert des connaissances.</p>

Veillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive et que la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada peuvent juger toute autre dépense admissible ou inadmissible. Veillez communiquer avec la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité de toute autre dépense.

Admissibilité

- Cette possibilité de financement est offerte aux équipes de deux chercheurs ou plus qui sont admissibles à présenter une demande de bourse de recherche auprès d'un organisme subventionnaires fédéral (IRSC, CRSNG et CRSH).
- Les candidats doivent désigner une équipe constituée d'un chef et d'au moins un membre, et qui peut inclure un ou plusieurs membres associés :
 - Il incombera au **chef** nommé par l'équipe de présenter la demande et d'assurer toutes les communications avec la Fondation Brain Canada. Le chef d'équipe sera normalement la personne responsable de la gestion globale de la subvention. Il rendra des comptes sur les activités de recherche de l'équipe et sur l'utilisation des fonds par le biais d'un rapport d'étape et financier annuel.
 - Un **membre** est une personne qui contribue directement aux activités associées avec la plateforme.
 - Un **membre associé** peut être un investigateur étranger ou un investigateur œuvrant pour l'industrie ou un gouvernement qui entend financer les activités de la subvention, cependant il ne peut toucher les fonds de la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada, sauf à titre de prestataire de services dans le cadre d'activités associées à l'établissement et à l'exploitation de la subvention.

Critères d'évaluation

Excellence et incidence de la recherche qui sera menée dans le cadre de cette subvention. La plateforme permet aux chercheurs de haut calibre de produire des résultats innovateurs qui contribuent à faire évoluer la théorie et les concepts ou aboutissent à l'élaboration de nouvelles approches pour la prévention, le diagnostic et le traitement de la maladie de Parkinson et des troubles connexes. Les travaux de recherche intègrent des considérations relatives au genre et au sexe. La recherche que la subvention permet d'accomplir ne pourrait l'être si celle-ci n'existait pas, sauf à un coût beaucoup plus élevé et à un rythme plus lent, et le soutien destiné à la plateforme améliorera la capacité de recherche en neurosciences du Canada. En définitive, cette recherche vise à diminuer le fardeau de la maladie, à améliorer la qualité de vie ou à stimuler le développement économique au Canada. Les améliorations à la plateforme stimuleront les collaborations intersectorielles (université/industrie, université/services de soins de santé) ou internationales.

Caractère distinctif de la plateforme. La plateforme est unique, c'est-à-dire qu'aucune autre plateforme n'offre les mêmes capacités au pays, ou dans la région ou la localité.

Gestion exemplaire. L'équipe qui gère la plateforme est qualifiée, expérimentée et de compétence pancanadienne. La gouvernance et la structure organisationnelle issues de la plateforme sont claires et largement comprises par les utilisateurs. Un processus équitable et

convivial pour l'accès à la plateforme est en place et les utilisateurs obtiennent la formation et l'aide qui leur permet de l'utiliser de la façon la plus efficace et économique possible. Un processus assure la planification budgétaire régulière pour le fonctionnement, l'entretien et les modifications techniques afin de suivre le rythme des progrès scientifiques. Le fonctionnement de l'équipe est régulièrement examiné ou vérifié par rapport à un modèle de rendement et les lacunes relevées sont corrigées.

Partage de données, éthique et confidentialité. Des protocoles et normes régissant la collecte et le partage des données procurent un maximum d'interopérabilité avec d'autres bases de données ou archives, tout en assurant la sécurité des données et en protégeant la confidentialité des renseignements personnels. Les liens avec d'autres bases de données, dépôts, biobanques et registres sont décrits. Les demandes de soutien de dépôts, biobanques et répertoires qui contiennent des renseignements sur les patients ou les sujets humains doivent présenter des explications sur la conformité de la plateforme aux sections pertinentes des « Neurological Registry Best Practice Guidelines » publiées dans le Canadian Journal of Neurological Sciences, vol. 40, no 4, supplément 2, juillet 2013 et aussi accessibles à <http://canadianregistrynetwork.org/>. Un plan stratégique est mis à exécution en vue d'élaborer des normes exemplaires en matière de gouvernance, d'éthique et de confidentialité.

Engagement durable envers le soutien de la plateforme. Il est clairement décrit dans la demande la mesure dans laquelle les plateformes existantes, ou les composants qui seront coordonnés ou intégrés dans la subvention, bénéficient d'autres sources de financement. Ces sources de financement garantissent que la plateforme ne réduira pas leur engagement financier. Un plan crédible est établi pour assurer le soutien du réseau au terme du financement de trois ans accordé par la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada.

Processus d'examen

Lettre d'intention

Le comité d'évaluation par des pairs des lettres d'intention recommandera les candidats qui devraient être invités à présenter leur proposition sous la forme d'une demande détaillée. Les demandeurs recevront les commentaires des examinateurs dont l'anonymat sera préservé, ainsi que les notes de discussion du comité, le cas échéant. L'évaluation de la lettre d'intention par le comité d'évaluation par des pairs est sans appel.

Demande détaillée

Seuls les candidats retenus par la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada à la suite de l'examen des lettres d'intention seront invités à présenter une demande détaillée.

Toutes les demandes seront examinées par deux membres du comité d'évaluation par des pairs des demandes détaillées, provenant du Canada et de l'étranger et possédant une vaste expérience et une grande expertise dans le domaine de la maladie de Parkinson et des troubles connexes, qui ne font pas partie des candidats. En outre, un ou deux examinateurs externes évalueront un aspect particulier de la demande.

Les candidats peuvent suggérer des personnes qui pourraient faire partie du comité de l'évaluation par des pairs ou qui pourraient jouer le rôle d'examineur expert chargé de fournir au comité d'évaluation des conseils de spécialiste sur des demandes en particulier.

Le comité d'évaluation par des pairs accordera une note de mérite à chaque demande et il recommandera à la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée

Les candidats recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité d'évaluation par des pairs dont l'anonymat sera préservé. Cependant, si tous les examinateurs sont d'avis qu'une proposition n'est pas concurrentielle, la demande détaillée ne fera pas l'objet d'une discussion plus poussée du comité d'évaluation par des pairs et les candidats ne recevront pas de notes de discussion de la part du comité. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation par des pairs est sans appel.

Comment présenter une demande

Les chefs d'équipe sont priés de communiquer avec la Fondation Brain Canada (programs@braincanada.ca) pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande de financement. Toutes les lettres d'intentions et les demandes doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp) qui sera disponible à partir de la première semaine d'octobre 2017. Le chef d'équipe doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessous.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 15 septembre 2017
Date limite de réception des lettres d'intention	16 h HNE, le 13 novembre 2017
Invitation à présenter une demande détaillée	Janvier 2018
Date limite de réception de la demande détaillée	16 h HNE, le 30 mars 2018
Avis d'octroi du financement	Juin 2018
Commencement du financement (au plus tôt)	Août 2018

Sections de la lettre d'intention

Sommaire de la plateforme

- Titre de la proposition, ainsi que le nom du chef d'équipe et l'établissement auquel il est affilié;
- Dates du début et de la fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois);
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet;
- Décrire brièvement la plateforme et la façon dont elle sera utilisée pour faire avancer la recherche sur la maladie de Parkinson et les troubles connexes, y compris une explication des services spéciaux, des capacités ou de l'expertise que la plateforme offrira aux chercheurs dans la localité, la région, le pays ou à l'échelle internationale. Expliquer comment les données obtenues, conservées ou analysées par la plateforme seront accessibles aux autres chercheurs qualifiés, avec des garanties convenables pour assurer la protection des données d'études sur des humains (maximum de 500 mots).

Incidence

- Décrire l'incidence collective prévue de la plateforme, notamment les possibilités de collaboration intersectorielle et internationale, et sur les capacités du Canada sur le plan de la recherche sur la maladie de Parkinson. Mettre l'accent sur la valeur ajoutée de la subvention grâce à l'amélioration de l'accessibilité et de la performance de la plateforme, ainsi que sa portée dans le milieu de la recherche en neuroscience (maximum de 500 mots).

L'équipe

- Si les membres de l'équipe ne sont pas déjà inscrits, les prier de s'inscrire en accédant au Système de gestion des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Les candidats inscrits recevront un NIP qui apparaîtra sous leur « profil personnel » et l'accès leur sera accordé aux fins de rédaction de la demande avec le chef d'équipe;
- Indiquer les noms d'un maximum de dix membres et membres associés de l'équipe, ainsi que l'établissement auquel ils sont affiliés. Il est recommandé d'associer à chaque membre l'adresse URL de son établissement ou une page Web personnelle ou un CV, de sorte que les examinateurs puissent en apprendre davantage sur les intérêts et les réalisations du membre sur le plan de la recherche;
- Si l'équipe compte plus de dix membres, choisir les dix personnes les plus essentielles à la plateforme.
- Publications des membres de l'équipe : Pour chacun des dix membres les plus importants de l'équipe, indiquer jusqu'à cinq publications, dont au moins trois depuis 2012. Par « publication », on entend n'importe quel type de document ou de support, papier ou électronique, qui illustre le mieux l'expérience de recherche pertinente du membre, son expertise et ses réalisations, et qui démontre sa capacité de contribuer au développement et au fonctionnement de la plateforme. Donner une brève raison du choix de chacune des publications. Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs;
- Expliquer le rôle que jouera chaque candidat et conclure par un aperçu de la méthode de collaboration de l'ensemble de l'équipe. Pour les membres inadmissibles au financement de la Fondation Brain Canada, expliquer comment leur contribution au projet sera financée (maximum de 300 mots).
- Il n'est pas nécessaire de joindre des CV au sommaire de projet.

Budget

- Fournir un budget sommaire couvrant la période du financement, en indiquant les principaux postes décrits sous « Coûts admissibles » ci-dessus, et expliquer brièvement comment chacun des postes de dépense servira au développement et à l'exploitation de la plateforme envisagée (maximum de 600 mots);
- Le montant pour chaque poste ainsi que la somme des postes doivent être arrondis au multiple de 1 000 \$.

Pièces jointes

- Figures et références (maximum d'une page).

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées **d'un maximum de cinq personnes** à l'extérieur du Canada qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour évaluer la lettre d'intention et la demande détaillée subséquente, sur invitation.
- Le cas échéant, indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada en prenant ces suggestions et autres recommandations en compte.

Attestations et signatures

Le chef d'équipe doit cocher la case « J'accepte » qui a trait à la déclaration suivante : « J'atteste que tous les membres de l'équipe acceptent de s'associer à cette demande et qu'ils me permettent de les représenter pendant tout le processus de demande de financement. J'atteste également que tous les membres de l'équipe permettent à la Fondation Brain Canada de distribuer cette demande à des tiers dans le cadre de l'entente de confidentialité, en vue de garantir le versement d'une somme additionnelle ». Veuillez noter que les signatures du responsable de l'établissement et des membres de l'équipe ne sont pas nécessaires à l'étape de la lettre d'intention.

Les candidats ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur lettre d'intention est présentée dans le format adéquat et qu'elle est reçue avant la date limite. Les lettres d'intention reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sections de la demande détaillée

Des précisions sur le processus de demande seront fournies dans l'invitation à présenter une demande détaillée.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada et Parkinson Canada conserveront tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement. Des mesures raisonnables seront prises pour préserver leur confidentialité. Seuls les examinateurs, les membres et les observateurs du comité d'évaluation par des pairs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada et Parkinson Canada ne réclament aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elles financent, et elles s'attendent à ce que ses fonds soient utilisés pour créer une propriété intellectuelle mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche. Les membres de l'équipe doivent régler la question de la propriété intellectuelle avec leurs commanditaires avant de présenter une demande. Si le commanditaire est une entité à but lucratif, la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada doivent être consultées afin de déterminer si les arrangements pris

à l'égard de la propriété intellectuelle sont acceptables et ceux-ci feront partie de l'entente de partenariat.

Diligence raisonnable

Afin de réduire le fardeau administratif, le chef d'équipe qui a obtenu une approbation conditionnelle devra fournir à la Fondation Brain Canada certains des documents requis (p. ex. devis de service ou estimations pour la mise à niveau ou les réparations et l'approbation éthique le cas échéant). Lorsque la subvention comporte la gestion de renseignements personnels, ou de matériel provenant d'études chez les humains, ou qui seront utilisés dans le cadre de celles-ci, le chef d'équipe devra fournir des copies de l'approbation éthique appropriée de l'établissement, des ententes de confidentialité et d'autres approbations au besoin avant d'obtenir les fonds. Le versement des fonds à l'établissement du chef d'équipe s'effectuera lorsque les documents requis seront reçus et les autres conditions remplies dans un délai raisonnable, déterminé par la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada. Dans le cas de cette plateforme pluri-institutionnelle, il incombera au chef d'équipe de distribuer les fonds aux autres centres de coûts, par l'intermédiaire de leur établissement.

Rapports, communications et évaluation

La Fondation Brain Canada et Parkinson Canada soutiendront la recherche véritablement innovatrice et, par conséquent, risquée. Il y a lieu de savoir si ces risques sont acceptables. À titre de condition du financement annuel continu des subventions, la Fondation Brain Canada exige un bref rapport d'étape annuel narratif et financier du chef d'équipe, décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations et les incidences du projet, ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. À la suite de l'examen du rapport d'étape par la Fondation Brain Canada et Parkinson, si les progrès sont jugés satisfaisants, le financement sera maintenu. Si la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada estiment qu'un rapport d'étape est douteux, ils en discuteront avec l'équipe et pourront prolonger la période au cours de laquelle les fonds seront disponibles, ou décider d'annuler tout financement supplémentaire. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux équipes financées.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau à la population canadienne, les membres de l'équipe doivent communiquer avec la Fondation Brain Canada et Parkinson Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la subvention de plateforme technologique, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté. Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada, Parkinson Canada et Santé Canada.

À la fin du présent concours du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada voudra faire la preuve que les investissements effectués par le gouvernement fédéral et les autres partenaires ont donné des résultats exceptionnels. L'incidence de chaque bourse et subvention devra être démontrée. Pour ce faire, une somme équivalente à 10 % du financement

de la dernière année sera retenue et sera retournée à la réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus de la plateforme.

Pour obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour toutes questions :

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur le concours et le processus de demande de subvention de plateforme technologique, veuillez écrire à programs@braincanada.ca
- Pour en apprendre davantage sur la Fondation Brain Canada et le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, visitez le site <http://braincanada.ca/fr/>.